

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 4837

présenté par
M. Descoeur et M. Fabrice Brun
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots :

« , de l'élevage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient à travers ce sous-amendement d'évoquer l'élevage, le grand oublié du projet de loi initial. Rien n'est prévu dans ce texte pour encourager l'investissement et la modernisation des élevages. Alors qu'aujourd'hui, on assiste à un basculement générationnel très important, qui va entraîner une baisse de la production, et que le revenu des éleveurs s'effrite, rien n'est proposé pour soutenir concrètement le secteur de l'élevage. Alors que le Ministre nous avait assuré le 7 juin dernier que l'élevage figurerait bien parmi les sujets importants du Pacte et de la Loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA), aucune mesure spécifique n'est proposée pour cette filière, pourtant essentielle pour l'aménagement et l'occupation de notre territoire, l'économie agricole et la souveraineté alimentaire de notre pays.